

EMPLACEMENTS RESERVES :
 ERI Stationnement et P.A.V. OM
 ER2 Création de stationnements
 ER3 Création d'une station d'épuration
 ERA Création d'un parking

Bénéficiaire
 Commune
 Commune
 Commune

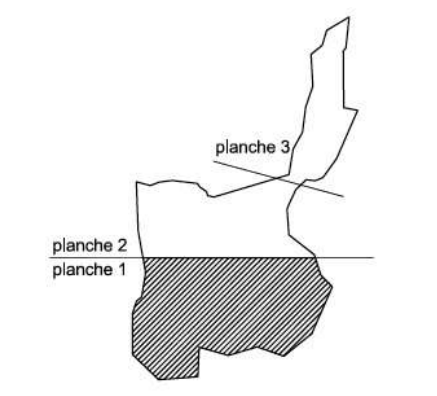
- LEGENDE**
- Zone sensible au ruissellement pluvial
 - Secteur à risques naturels
 - Secteur aux caractéristiques paysagères particulières protégé au titre du 7° de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme
 - Éléments à protéger ou à mettre en valeur au titre du 7° de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme
 - Arbres remarquables à protéger ou à mettre en valeur au titre du 7° de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme
 - Zone humide à protéger ou à mettre en valeur au titre du 7° de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme
 - Secteur dans lequel la délivrance des permis de construire est subordonnée à la démolition du pavillonnaire existant sur le secteur (10° de l'article L.123-1-5)
 - Périmètre de captage
 - Bâtiment agricole pouvant changer de destination au titre de l'article L.123-1-1 du Code de l'Urbanisme
 - Gargois : 3 à 5 logements
 - La Rivière : 2 à 3 logements
 - Siège d'exploitation agricole
 - Bâtiment agricole

- LEGENDE**
- Zones urbaines**
 U : Zone urbaine dense des hameaux à vocation mixte
 Ui : Zone urbaine à vocation d'activités économiques liées à la filière agricole
- Zones à urbaniser**
 AUa : Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat
 AU : Zone à urbaniser non constructible, nécessitant une modification du PLU pour être ouverte à l'urbanisation
- Zones agricoles**
 A : Zone agricole où les constructions nécessaires à l'exploitation agricole sont admises
 Aa : Secteur d'activités
 Ae : Secteur réservé aux activités pastorales
 Ap : Secteur agricole où les occupations et utilisations du sol sont restreintes et conditionnées au respect des paysages
- Zones naturelles**
 N : Zone naturelle protégée
 Na : Secteur d'activités
 Ni : Secteur de loisirs (Golf)
 Nit : Secteur de loisirs et de tourisme

Département de la Drôme
Commune de GIGORS-ET-LOZERON

Plan Local d'Urbanisme
Modification n°1

Pièce n°4-1
 Plan de zonage au 1/5 000
 Février 2020



INTERSTICE
 URBAISME / CONSEIL EN QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE
 INTERSTICE SARL
 Urbanisme et conseil
 en qualité environnementale
 Valérie BERNARD
 Espace Saint Germain - Bâtiment Orion
 30 Avenue Général Leclerc
 38200 Vienne
 Tél : 04 74 29 95 60
 contact@interstice-urba.com

